

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 7 Septembre 2023

Date de
convocation :

1 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et 7 septembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. PIERACCINI Joel
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. ANDRIO Franck
Mme PERNOT Chantal
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO-CHARNET Geneviève
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur BARBIER Olivier a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal
- Madame GIAUFFRET Caroline a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel
- Madame SALET Catherine a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame HAM Emmanuelle a donné procuration à Madame GIGNOUX Laure

Madame FAYOLLE Patricia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19

Vu les articles L2121 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le fonctionnement des conseils municipaux,

Vu la délibération en date du 29 octobre 2020, adoptant le règlement intérieur de fonctionnement du conseil Municipal.

Considérant que le règlement intérieur adopté par en séance du 29 octobre 2020 impose des contraintes non obligatoires pour les communes,

Considérant les contraintes administratives des articles 4 et 5 du règlement intérieur adopté le 29 octobre relatives à l'établissement d'un calendrier annuel fixe des conseils municipaux et du délai de prévenance de 10 jours de la date du conseil municipal,

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur conformément à l'annexe joint à la délibération.

La délibération est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés :

- D'approuver les modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal conformément à l'annexe joint à la présente délibération.

1 Vote contre : LE MORVAN Gilles

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 12 septembre 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE